Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 19430

Intitulé

Assistant(e) de production audiovisuelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR)	Directeur de l'EICAR

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

323p Organisation, gestion: Production et régie

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Assistant de production audiovisuelle doit être capable de mettre en oeuvre les démarches aboutissant au montage et à l'exploitation d'un projet audiovisuel

Les activités liées à la gestion de production de projets audiovisuels ou cinématographiques consistent à :

- Analyser la faisabilité d'un projet de production audiovisuelle en identifiant les contraintes d'ordre artistique, économique, juridique et technique:
- Évaluer financièrement les différentes options de mise en œuvre et déterminer des voies possibles de financement;
- Préparer le projet financièrement et juridiquement (en établissant un devis détaillé, en gérant les procédures de financement, en établissant les contrats, en obtenant les autorisations et en effectuant les déclarations nécessaires);
- Participer à la définition des moyens et des procédures ;
- Organiser, coordonner et planifier les étapes du projet en réservant les moyens techniques et logistiques, ainsi qu'en structurant les plans de travail :
- Préparer les éléments nécessaires à la promotion, la diffusion, la livraison d'une production audiovisuelle ;
- Établir la répartition des droits et contrôler la commercialisation d'une production audiovisuelle.

Les capacités attestées :

Participer à l'analyse de la faisabilité d'un projet de production audiovisuelle :

- Mobiliser leurs connaissances générales de la production audiovisuelle
- Identifier les contraintes de faisabilité d'un projet audiovisuel
- Évaluer les moyens nécessaires à la mise en oeuvre du projet
- Répertorier les éléments administratifs, financiers et juridiques d'un projet

Préparer la mise en oeuvre d'une production audiovisuelle :

- Évaluer le coût estimatif d'un projet audiovisuel
- Organiser les matériels, ressources et moyens nécessaires à une production
- Mener des opérations de mise en oeuvre dans le cadre d'une production déterminée
- Vérifier les aspects légaux (droits d'auteur, conventions, déclarations...)

Assister la gestion administrative et budgétaire:

- Maîtriser les aspects juridiques et légaux (AEM, droits d'auteur)
- Vérifier la conformité des déclarations aux organismes sociaux (à partir d'un générique)

Suivre la fabrication d'une production audiovisuelle :

- Communiquer en permanence avec l'assistant à la réalisation pour être le plus réactif possible par rapport aux changements éventuels entre le budget prévisionnel et la production réelle.
- Faire valider par le directeur de production les écarts de fabrication entre le budget prévisionnel et la production réelle.

Assister la gestion commerciale d'une production audiovisuelle :

- Définir les cibles et les supports de communication d'un projet audiovisuel
- Identifier des acteurs traditionnels et émergents et de la diffusion et de la distribution,

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur de la production audiovisuelle en général.

Les sociétés de production de films pour le cinéma.

Les sociétés de production de films institutionnels et publicitaires.

Les sociétés de prestations techniques.

Les sociétés de production de programmes de télévision.

Les organismes de diffusion (Télévisions)

Les grands groupes ou entreprises disposant de leur propre service audiovisuel et de publication sur internet.

Les producteurs de contenus pour internet

Les opérateurs de communication mobile

Les Fournisseurs d'Accès Internet

Assistant de production audiovisuelle et cinématographique

Codes des fiches ROME les plus proches :

 $\underline{\text{L1302}}$: Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se fait par le biais de :

Participer à l'analyse de la faisabilité d'un projet de production audiovisuelle :

Préparer la mise en œuvre d'une production audiovisuelle :

Assister la gestion administrative et budgétaire:

Suivre la fabrication d'une production audiovisuelle :

Assister la gestion commerciale d'une production audiovisuelle :

Pour la VAE:

- Dossier décrivant les activités (intégrant un dossier technique)
- Portefeuille de preuves
- Mise en situation professionnelle
- Entretien avec un jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé de 3 personnes : - Le Responsable du Département
			 - Un professionnel extérieur salarié - Un professionnel extérieur employeur
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé de 3 personnes : - Le Responsable du Département - Un professionnel extérieur salarié - Un professionnel extérieur employeur
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé de 3 personnes : - Le Responsable du Département - Un professionnel extérieur salarié - Un professionnel extérieur employeur
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		Le jury est composé de 3 personnes : - Le Responsable du Département - Un professionnel extérieur salarié - Un professionnel extérieur employeur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Assistant(e) de production audiovisuelle" avec effet au 11 juillet 2008 jusqu'au 09 août 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

9 titulaires de la certification par an en moyenne sur les 3 dernières années.

Autres sources d'information :

Les analyses de placement des étudiants de l'école sont conduites par le service « relations entreprises » de l'EICAR. Pour plus d'informations, contactez : eve.brecier@eicar.fr

Site de l'organisme (EICAR)

Lieu(x) de certification :

Ecole internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR) : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [La Plaine Saint-Denis]
Parc des Portes de Paris 50, avenue du Président Wilson

Bâtiment 136

BP 131

93814La Plaine Saint-Denis

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

 $\label{eq:Historique} \textbf{Historique de la certification:}$